

## CHAPELLE DE STIER A DONCEEL

Publiant, en 1900, une étude sur *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont* (1), je signalais l'existence, à Stier, dans la paroisse de Donceel, d'une chapelle dont le patron m'était inconnu.

Huit ans plus tard, le Baron Jules de Chestret de Haneffe, dans un mémoire intitulé : *La terre franche de Haneffe et ses dépendances (Donceel, Stier)*, consacrait quelques pages à cet oratoire (2).

En opérant le classement des archives des communs pauvres en île, à Liège, Monsieur Maurice Yans, ayant repéré divers documents relatifs à cette chapelle, a eu l'aimable attention de me les communiquer.

Je lui en sais d'autant plus de gré que ces textes permettent de compléter l'étude du Baron de Chestret. Le passé de la chapelle en sera mieux connu.

Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un modeste chapelain de la collégiale Saint-Paul se trouvait à la tête d'une fortune considérable consistant surtout en biens fonds (3).

Parmi ceux-ci figurait une exploitation agricole située à Stier, à laquelle était adjointe une maison d'habitation. Binet avait acquis cette dernière de Humblet, fils de Hom-

(1) *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, tome XII (1900), pages 241, sqq.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXVIII (1908), pages 109 sqq.

(3) Le 8 et le 12 décembre 1317, Lambert Binet figure, comme tel, dans deux actes, en tête des chapelains de Saint-Paul, ce qui laisse supposer qu'il en était le plus ancien. (D. THIMISTER, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Paul de Liège*, Liège, L. Grandmont-Donders, 1878, pages 145 et 148).

boret de Stier, et sans doute aimait-il à y séjourner. Aussi avait-il obtenu du prince évêque, le 30 septembre 1336, l'autorisation d'y célébrer la messe sur un autel portatif (1).

Lambert Binet voisinait ainsi avec son frère Gérard dit Chantereal qui, en 1332, se trouvant dans son habitation à Stier, y avait rédigé ses dernières volontés (2). Il est d'ailleurs vraisemblable que la famille des deux frères était originaire de cette localité où son nom s'était conservé. Rien d'étonnant à ce que les propriétés de Lambert Binet, encore qu'il en possédât aussi à Liège, fussent surtout situées à Stier et dans les environs.

Se sentant vieillir, Binet décida d'attribuer la plus grosse part de ses biens à cette organisation charitable des communs pauvres en île dans laquelle on peut voir l'un des prototypes des bureaux de bienfaisance.

Son testament est daté du 16 juin 1336. Binet y stipule, entre autres, qu'après son décès et celui de son frère Gérard Chantereal, les propriétés qu'il détenait à Stier et aux environs seront transférées aux communs pauvres en île, à condition que cet établissement y construise un oratoire dédié à l'archange Saint-Michel, et que son habitation soit aménagée pour servir de logement à un chapelain (3).

Celui-ci devait avoir pour mission de célébrer la messe le dimanche, le mardi et le jeudi, et de prier pour les défunts (4).

Ni évêque, ni prévôt, archidiacre, doyen ou chapitre ou curé ne pouvait intervenir dans la nomination du desservant

(1) J. DE CHESTRET, *Opus citatum*, page 110, note 4.

(2) *Ibidem*, note 2.

(3) Sur ce testament et l'ensemble des stipulations qui y étaient contenues, voyez J. DE CHESTRET, *Loco citato* et THÉODORE GOBERT, *Liège à travers les âges*, tome I (1924), page 502.

(4) Les obligations du chapelain varièrent avec le temps. C'est ainsi que le 21 janvier 1725, il est stipulé qu'avant la messe, il « ferat prier les assistants et prierat spécialement pour les âmes de feu le sieur Lambert Binnet et son frère, et après la messe, les ferat aussy prier et prierat pour tous ceux et celles qui ont fait du bien à l'ausmoine de la cité de Liège » (*Registre* 28, folio 107). Neuf ans plus tard, le 3 janvier 1734, Guillaume-Joseph Hamalle est chargé de célébrer « journalièrement le saint sacrifice de la messe et récitant l'office des morts à neuf leçons » (*Registre*, 24, folio 197 verso).

réservée au receveur des communs pauvres, et cette désignation devait être renouvelée chaque année.

Pour être certain que son désir fût accompli, Binet se chargea lui-même de construire la chapelle, et un an après, le 12 juin 1337, l'évêque Adolphe de la Marck en autorisait la consécration (1).

De cet oratoire, Binet fut, semble-t-il, le premier desservant.

Grâce aux démarches du curé de Hanefte, la chapelle fut dotée, le 11 août 1339, d'une cloche (2).

Au bout de quelques années, Binet éprouva le besoin de se décharger du service de l'oratoire. Sur sa proposition, ce bénéfice fut concédé, le 2 janvier 1344, à un prêtre du nom de Hubert de Limont (3).

La disparition d'une partie des archives des communs pauvres ne permet pas de dresser la liste complète de ses successeurs. Je crois cependant utile d'en donner les fragments que je suis parvenu à reconstituer.

Après la nomination de Hubert de Limont, plus d'un siècle s'écoule avant qu'il soit possible de renouer la série des desservants.

Il est probable qu'en ce qui concerne le renouvellement annuel de la charge, la volonté de Lambert Binet avait déjà subi quelques accrocs.

Le 29 octobre 1549, Jehan de Stier qui déjà desservait la chapelle depuis une douzaine d'années, se voyait conférer cette charge pour six ans (4). Il était le fils de Philippe de Lewis, d'Heure, qui dès 1502, avait détenu en location la ferme de Stier, et avait été remplacé dans cette charge, par son fils Philippe, le frère du chapelain.

La commission de ce dernier fut renouvelée pour dix ans, le 24 février 1562 (5).

(1) J. DE CHESTRET, *Opus citatum*, page 110.

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*, page 111.

(4) Liasse : Biens à Stier. Ce document ainsi que tous les autres documents que je cite, sont conservés aux archives de l'état, à Liège.

(5) *Registre* aux stuits, 55, folio 41 bis.

Au 18 mai 1578, Jehan de Stier, ayant sans doute résigné ses fonctions, demeurait à Liège. Il fut remplacé officiellement par un prêtre résidant à Limont, nommé Jehan Jonfilz, qui depuis plus de deux ans, avait desservi cet office (1).

Vingt mois plus tard, le 17 janvier 1581, Jonfilz céda la place à Godefroid de Thier qui habitait Hanefte (2).

Son administration fut plus courte encore que celle de son prédécesseur. Le 22 novembre 1582, Cyr Hellin, de Donceel, lui succédait (3). Ce prénom de Cyr, assez peu usité, en latin « Ciricus, venait du nom du patron de l'église de Donceel qui avait fourni la désignation de la localité « Dominus Ciricus », soit Doncyr adouci par la prononciation locale en Donceel.

Après trois ans, Cyr Hellin dont la commission avait été deux fois renouvelée, résignait ses fonctions au profit de son frère Arnould Hellin (4).

Une interruption dans la succession des registres ne nous permet pas de connaître la durée de sa carrière, et nous laisse dans l'ignorance de ses successeurs pendant plus de soixante ans. Ce n'est qu'à partir de 1652 qu'il est possible d'en reprendre la liste.

Le 20 novembre de cette année, Thomas Robaulx, chapelain de l'église paroissiale de Jeneffe, demeurant à Limont, recevait sa nomination, à moins que ce n'en fût le renouvellement (5).

Comme je l'ai déjà signalé, en principe, conformément aux stipulations du fondateur Lambert Binet, la commission du desservant devait être renouvelée chaque année. Dans la pratique, la désignation se faisait souvent pour un plus long terme atteignant même parfois neuf ans. Ce fut le cas, au profit de Thomas Robaulx, le 14 mars 1671 (6). Mais à ce temps, se produisit un fait assez curieux. Binet avait

(1) *Ibidem*, folio 74 verso.

(2) *Ibidem*, folio 96 verso.

(3) *Ibidem*, folio 139.

(4) *Ibidem*, folio 189 verso.

(5) *Registre* 57, folio 29.

(6) *Registre* 58, folio 206.

expressément stipulé que la désignation du desservant appartenait au receveur des communs pauvres. Alors que ce dernier avait renouvelé la commission de Binet, ses collègues, les directeurs de l'œuvre, adjoignirent à Thomas Robaulx, un autre prêtre Godefroid Balhouse à charge de célébrer quatre messes hebdomadairement.

Le mandat de ce co-desservant n'eut pas une longue durée. Le 9 décembre de cette même année 1671, Balhouse avait comme successeur le curé de Bovenistier, Noël Nicolai (1).

Quatre ans plus tard, le 6 décembre 1675, le dualisme prenait fin, et Thomas Robaulx était seul maintenu en fonctions (2).

Contrairement à la plupart de ses prédécesseurs, Robaulx occupa longtemps sa charge. Son rectorat dura au moins un quart de siècle. Très souvent, comme on l'a vu, cette fonction devait constituer pour celui qui la postulait, une position d'attente. Dès qu'il pouvait obtenir une situation plus lucrative, il s'empressait de l'abandonner. Parfois même quand, par exemple, le desservant était déjà pourvu d'une cure, le traitement lui apparaissait comme un appoint. Mais si les revenus n'étaient point élevés, les obligations n'en étaient pas moins réelles, et les administrateurs veillaient à ce qu'elles fussent acquittées. De là, des rappels à l'ordre et même des révocations qui sanctionnaient les manquements.

Ce fut ce qu'éprouva Thomas Robaulx remplacé d'office, le 29 décembre 1677, par Jacques Hermotte (3).

Une nouvelle interruption dans la série des registres ne prend fin que dix ans plus tard. Léonard Poncin fut, le 22 décembre 1687, nommé pour un terme de neuf années ayant pris cours à la saint Jean-Baptiste précédente, c'est-à-dire le 24 juin (4). Cette stipulation porte à croire qu'il ne s'agissait pour Poncin que d'une continuation de sa charge.

(1) *Registre aux recès*, 23, folios 11 et 24, folio 5.

(2) *Registres* 23, folio 37, et 24, folio 33 verso.

(3) *Registre* 58, folio 293.

(4) *Registres* 24, folio 137, et 25, folio 31.

J'ignore si celle-ci perdura jusqu'à la désignation de Dieu-donné Bawin, le 19 juillet 1701 (1). Peut-être celui-ci était-il en fonction déjà précédemment ou encore entre Poncin et lui, un autre recteur avait-il pris place.

Une égale ignorance intervient en ce qui concerne la durée des fonctions de Dieudonné Bawin. Le 21 janvier 1725, son mandat était encore prorogé (2), mais je ne sais s'il dura jusqu'à la nomination, le 21 avril 1730, de Simon-Hubert Bourguignon (3).

Celui-ci ne demeura pas en fonction aussi longtemps que son prédécesseur. Après avoir reçu au moins deux sermons, il renonça à sa charge, et le 1<sup>er</sup> février 1733, eut comme remplaçant Mathieu Bawin (4), probablement un frère de Dieu-donné. Le choix n'était sans doute pas heureux. Le 3 janvier 1734, Bawin remercié, cédait la place à Guillaume-Joseph Lamalle (5) qui, le 22 juin 1736, s'effaçait devant Dieudonné Davent (6). Ce fut la mort qui mit fin au mandat de ce dernier.

Un fait curieux se produisit alors. Le 4 mars 1746, Jacques Riga était nommé par le receveur et administrateur des pauvres en île, mais deux jours plus tard, les maîtres désignèrent Godefroid Tombeur, bénéficiaire de la collégiale Saint-Martin. En protestant contre cette nomination, le receveur eut soin de spécifier qu'il entendait bien qu'elle ne pourrait en rien préjudicier aux intérêts de Jacques Riga (7).

Je ne sais ce qu'il advint de ce dernier, n'en ayant plus trouvé aucune mention.

En tout cas, Godefroid Tombeur demeura en fonctions. Bien qu'il eût été plusieurs fois sermonné, il n'abandonna son poste que touché par le doigt de la mort, le 23 mars 1772 (8).

(1) *Registres* 24, folio 159, et 25, folio 49 verso.

(2) *Registre* 28, folio 107.

(3) *Registre* 24, folio 190 verso.

(4) *Ibidem*, folio 195 verso.

(5) *Ibidem*, folio 197 verso.

(6) *Registre* 30, folios 37 et 37 verso.

(7) *Registre* 32, folio 92.

(8) *Registre* 39, non folioté, séance du 29 mars 1772.

Le 10 avril suivant, Lambert Ista lui succédait (1). Nommé curé à Hodeige, Ista fut remplacé, le 10 avril 1772, par Antoine-Joseph Hanson (2). Celui-ci, ayant traversé les temps troublés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut maintenu en fonction jusqu'à son décès, par la commission des hospices civils qui avait recueilli les biens des communs pauvres.

Le chapelain disparu n'eut plus de successeur. La chapelle et la demeure du desservant laissées à l'abandon, furent démolies peu après 1824 (3).

Il n'en demeurerait que le souvenir si un document conservé aux archives de l'état en notre ville, ne nous avait transmis le plan de ces constructions. Dressé sous le patronat de Godefroid Tombeur, il a donc été exécuté entre le 6 mars 1746 et le 23 mars 1772.

La chapelle ne comportant qu'une nef, recevait le jour par trois fenêtres percées dans l'un des longs murs. Face à la porte, se trouvait le chœur à trois pans aveugles. La muraille à l'opposite des fenêtres accolait la chapelle à l'habitation du desservant. Un corridor où prenait naissance l'escalier, divisait cette demeure en deux chambres d'inégales dimensions : la « place à manger », un peu plus spacieuse, et la cuisine.

L'occupant accédait à l'immeuble par le jardin clôturé d'un mur percé de deux baies donnant communication avec la cour et la prairie de la ferme.

Seules des querelles de voisinage et les méfaits de l'Yerne sortant de son lit tout proche pour envahir les caves de la maison troublaient parfois la quiétude du desservant.

Joseph BRASSINNE.

(1) *Ibidem*, séance du 10 avril 1772.

(2) *Registre* 42 ter, folio 24 verso.

(3) J. DE CHESTRET, *Opus citatum*, page 111. L'auteur ajoute que « le lundi de la Pentecôte on y célébrait des offices solennels accompagnés d'une procession, et qu'à Stier se tenait une foire ».